Publié le 30/11/2026

ARRETE DU MAIRE

PORTANT SUR LA CRÉATION D'UN GC 20ML ENTRE UN APPUI IELO A POSER ET CHAMBRE FT, AVEC LA POSE D'UNE L2T IELO, INTERVENTION EN PLEINE TERRE, POUR LE COMPTE DE IELO,RUE MAISON ROUGE

Le Maire de la commune d'OLLAINVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1 & L2213-6.1,
VU le Code de la Voirie Routière, et notamment les articles L 115-1, L141-11 et R115-1 & 2,
VU le Code de la Route, et notamment les articles L411-1 à L411-7,

CONSIDERANT que les travaux de remplacement de poteau nécessitent une modification temporaire de la circulation et une interdiction temporaire de stationner,

A R R E T E N°63-ST-26 prolongation du N°54

ARTICLE 1 : La Société **IELO ARTHUR FERNANDEZ 50 T RUE DE MALTE 75011 PARIS** est autorisée à la création de chambre et d'une intervention en pleine terre Rue Maison rouge à OLLAINVILLE.

ARTICLE 2 : Les travaux auront lieu à partir du 02 novembre 2026, pour une durée de 2 jours.

ARTICLE 3 : L'entreprise se charge de mettre en place la signalisation pour une circulation alternée manuellement, et une interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds, ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 4: - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'**ÉGLY**,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale d'**OLLAINVILLE,**
- Monsieur le Directeur de la société **IELO**
- Monsieur le Maire, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Ollainville, le 28/10/ 2026
Le Maire,

Pour le Maire, par délégation,
Thierry DELCUPE
Adjoint au maire

Jean-Michel GIRAUDEAU